

# REUNION DE QUARTIER 4 : MALVAN

(samedi 27 avril 2013)

- Présents : Une cinquantaine de personnes
- René Buron / Éliane Vincent, élus
- Frank Luna / France Descamps, agents municipaux
- Sophie Tedde / Alain Vado, délégués de quartier

Objectifs : échange d'information

## Compte-rendu sommaire des différents points abordés

Le maire souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assistance et rappelle l'objectif de cette réunion annuelle (échange d'information et questions / réponses). Il aborde ensuite les grands sujets concernant actuellement la commune.

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le PLU vient d'être voté (lors du Conseil municipal du 25 mars dernier). Nous attendons la position de l'État sur ces documents (attendu au plus tard le 4 juin)
- Le Budget vient d'être voté. Cette année encore, pas d'augmentation des taux d'imposition.
- Les grands travaux :
  - L'extension du Groupe Scolaire (nouvelles classes, médiathèque, salle polyvalente pour les enfants de l'école mais aussi pour l'organisation de spectacles, concerts, conférences etc.) a été inaugurée le 13 avril dernier)
  - L'extension de la crèche intercommunale de la route des Serres a été mise en service en novembre 2012 (La capacité est passée de 50 à 75 enfants) Un jardin d'enfants a été créé à La Colle sur Loup d'une capacité de 15 enfants. Ces opérations sont réalisées dans le cadre du syndicat intercommunal La Colle / Saint-Paul. Il n'y a plus de liste d'attente dans les 2 communes pour l'accueil en crèche des tout petits, ce qui est rare en France.
  - Assainissement au secteur des Espinets : l'étude est en cours (au niveau de l'ancien motel Hélios) La réalisation pourrait commencer dès 2103

## Questions / Réponses

- Qu'en est-il du terrain Lafleur ? → Ce terrain qui appartient actuellement à des personnes du voyage a été classé dans le PLU en

emplacement réservé en vue d'y réaliser des aménagements hydrauliques. Une évaluation de sa valeur vénale a été demandée aux services des Domaines. La commune a obligation de l'acheter. Le risque d'installation sauvage de caravanes a ainsi disparu. C'est un problème résolu.

- Gens du voyage : Pourquoi une astreinte redevable par l'un d'entre eux a-t-elle été mise en non valeur ? → Après plus de 10 ans de procédure et de recherche de la part du Trésorier principal, il était devenu certain que ces astreintes ne seraient jamais récupérées. Passer en non valeur ne change rien sur le plan budgétaire pour la commune.
- Logements sociaux → La commune a une obligation légale (loi SRU) Il y a actuellement 12 logements sociaux, elle devrait en compter près de 350 pour être en conformité avec la nouvelle loi Duflot. Après de longues négociations avec les services de l'Etat, un accord a été conclu : la commune ne sera pas pénalisée financièrement si nous réalisons en moyenne 8 logements par an dans les 6 prochaines années, soit 48 logements. Dans le cas contraire, la pénalité pour la commune s'élèverait à environ 250.000 € par an, qui correspondrait à une augmentation d'environ 12 % des impôts locaux.
- Qui attribue ces logements ? → Il y a une commission d'attribution CASA présidée par le maire de la commune. 70 % des logements sont affectés par la commune, les 30 % restants par la Préfecture. C'est là que la plus grande vigilance s'impose. Dans le quota "préfecture" les personnes éligibles à la loi DALO (droit au logement opposable) ont priorité. Certains habitants de la commune y sont éligibles : les services sociaux de la commune ont pour mission de les identifier et de les aider à constituer leurs dossiers DALO car ces personnes seront prioritaires dans le quota "préfecture".
- Quelles décisions pour le terrain au Nord du Malvan ? → Ce terrain de 24.000 m<sup>2</sup> appartient au syndicat La Colle Saint-Paul de la Jeunesse et des Sports. Le syndicat est disposé à le vendre car il ne l'utilise pas. La procédure de sélection du bailleur social qui sera chargé de l'opération est en cours. 3 ont déjà été sélectionnés après mise en concurrence. Mi-juillet, l'un d'entre eux sera retenu. Il y aura 24 logements locatifs et 6 en accession à la propriété. Cela représentera environ 70 personnes.
- Y-a-t-il d'autres terrains dans le Malvan ? → Oui, au Sud. Dont un très accessible, et que le propriétaire est prêt à vendre.
- Pourquoi cette concentration dans le Malvan ? → Il est inexact d'affirmer que les logements sociaux sont concentrés au Sud du Malvan : actuellement, il y a 8 prévus pour ces logements : au Nord, au Sud, à l'Est, à l'Ouest de la commune et dans le village.
- Gaz : un projet d'antenne est à l'étude par le concessionnaire. Si le nombre de personnes intéressées est suffisant, le projet sera réalisé. Cette décision appartient à GRDF
- Pourquoi ne pas en profiter pour installer des gaines pour l'ADSL ? → C'est que qui est fait chaque fois que la commune réalise des travaux de réseaux sur les voiries communales, des gaines en réserve sont

installées. L'avenir dans ce domaine est la fibre optique (Réf. plan départemental pour la fibre optique)

- Mousse dans le Malvan : il y aurait un siphon bouché au niveau de la Pouchouinière → vérification en cours.
- Tout à l'égout chemin de Versailles : Le programme de travaux 2013 ne prévoit que le lancement de l'étude. L'ensemble des travaux a été estimée à 375 000 € HT
- Prix de l'eau à 3.13 € le m<sup>2</sup> : → attention, le contrat avec le délégataire (Véolia) a été renouvelé au 1er janvier 2013. Le nouveau contrat prévoit que l'abonnement serait payé en début de période de facturation, alors que dans l'ancien contrat il était payé en fin de période. La 1ère facture reçue en février 2013 comporte donc 2 abonnements au lieu d'un seul. Avec le nouveau contrat, le prix de l'eau a un peu baissé par rapport à l'ancien (environ 2 %)
- Pourquoi pas une rue au nom de M. Issert ? De son vivant, notre ancien maire s'était toujours opposé à donner le nom d'une personne connue à une voie publique. En conséquence, il semble qu'il vaudrait mieux l'éviter par respect pour sa mémoire.